



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2020
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-deuxième session

1^{er}-3 et 5 mars 2021

Point 3 g) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision : statistiques des migrations

Statistiques des migrations

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément à la décision 2020/211 du Conseil économique et social et à la pratique établie. Il expose les travaux réalisés en 2019 et en 2020 par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le Groupe d'experts des Nations Unies en statistiques des migrations comme suite aux demandes formulées par la Commission de statistique dans sa décision 50/117. Il porte notamment sur : a) les principaux résultats de la consultation mondiale menée en vue d'évaluer les concepts, les définitions et les sources de données utilisés par les pays ; b) les principaux éléments du projet de cadre conceptuel général révisé et les définitions connexes relatifs aux migrations et à la mobilité internationales ; c) d'autres activités concernant par exemple le renforcement des capacités, les données et les indicateurs, ainsi que les premiers préparatifs en vue de la tenue du troisième Forum international sur les statistiques migratoires. Il donne également des informations sur les plans et les priorités de la Division de statistique et du Groupe d'experts.

La Commission est également invitée à prendre, entre autres, les mesures suivantes : faire siens le cadre conceptuel général révisé et les définitions connexes relatifs aux migrations internationales et à la mobilité internationale, qui seront au cœur de la prochaine révision des *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales* ; fournir des orientations sur les plans et les priorités de la Division de statistique et du Groupe d'experts, notamment en ce qui concerne la formulation d'un ensemble de caractéristiques et d'indicateurs recommandés sur les migrations et la mobilité internationales qui soient conformes au cadre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (voir par. 57).



I. Introduction

1. La Commission de statistique a précédemment examiné la question des statistiques des migrations internationales à sa cinquantième session¹, lors de laquelle elle s'est réjouie que l'importance des données soit reconnue dans l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits, s'est félicitée du nouveau mandat qui lui a été confié au titre de l'objectif n° 1 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières² et a approuvé le mandat du Groupe d'experts des Nations Unies en statistiques des migrations. Elle a, entre autres, demandé que soit menée à bonne fin la révision des *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision*³ de 1998 et que des travaux supplémentaires soient réalisés pour harmoniser les définitions et les concepts relatifs aux migrations internationales, en tenant compte de l'évolution des mouvements migratoires et des normes internationales applicables adoptées au cours des deux dernières décennies. Elle a demandé également que l'on veille à ce que ces concepts soient souples et puissent ainsi répondre aux besoins des décideurs nationaux tout en favorisant la comparabilité des statistiques des migrations au niveau international afin de combler une des principales lacunes des recommandations de 1998⁴.

2. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans un précédent rapport sur les statistiques des migrations internationales⁵, compte tenu de l'accroissement et des nouveaux modèles de migration et de la nécessité de produire des données ventilées par statut migratoire afin de faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est devenu indispensable de mieux connaître ces phénomènes et de disposer à cet égard de données fiables, détaillées et à jour.

3. Les données sur les migrations sont également nécessaires pour établir des estimations de population et comprendre l'évolution démographique. Vu l'augmentation de l'espérance de vie et la baisse de la fécondité dans la plupart des pays du monde, les migrations sont devenues une composante de plus en plus importante de l'évolution démographique et sociale. Malgré des besoins sans précédent, les statistiques des migrations internationales demeurent sommaires. Par exemple, selon les données figurant dans l'*Annuaire démographique*, établi par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, au niveau mondial, les statistiques sur les entrées de migrants depuis 2010 ne sont disponibles que pour 54 pays⁶ et celles sur les sorties pour 33 pays seulement⁷. À l'échelle mondiale, les statistiques sur la population de migrants depuis 2010 ne sont disponibles que pour 93 pays⁸. Les données ventilées par d'autres caractéristiques, même aussi fondamentales que le sexe et l'âge, sont encore plus rares.

¹ Voir E/CN.3/2019/17.

² Résolution 73/195 de l'Assemblée générale, annexe.

³ ST/ESA/STAT/SER.M/58/Rev.1.

⁴ Voir décision 50/117 de la Commission de statistique.

⁵ E/CN.3/2019/17.

⁶ Mise en tableaux du nombre total d'entrées par motif d'admission. Données consultées le 2 novembre 2020 à l'adresse suivante : <http://data.un.org/>. Les données concernant les pays européens sont recueillies par Eurostat et ne figurent pas dans l'analyse.

⁷ Mise en tableaux du nombre total de sorties par statut au moment du départ. Données consultées le 2 novembre 2020 à l'adresse suivante : <http://data.un.org/>. Les données concernant les pays européens sont recueillies par Eurostat et ne figurent pas dans l'analyse.

⁸ Mise en tableaux de données concernant l'ensemble des personnes nées dans le pays et des personnes nées à l'étranger. Données consultées le 31 octobre 2020 à l'adresse suivante : <http://data.un.org/>.

4. Consciente d'un tel état de choses, la Commission a reconnu qu'il était urgent de renforcer les capacités statistiques et de disposer de ressources supplémentaires pour aider les pays à améliorer leurs données sur les migrations, et qu'il était nécessaire d'aider les pays à améliorer l'accès aux données administratives, l'intégration de diverses sources de données et la collaboration entre les parties prenantes concernées dans le pays.

5. Depuis 2019, la Division de statistique et le Groupe d'experts s'emploient à donner suite aux demandes formulées par la Commission de statistique. Le présent rapport donne un aperçu des efforts déployés. Il donne des informations sur une consultation mondiale menée afin d'évaluer les concepts, les définitions et les sources de données utilisés par les pays pour mesurer et suivre l'évolution des migrations internationales, ce qui a permis d'élaborer un cadre conceptuel sur les statistiques des migrations et de la mobilité internationales ainsi que les définitions connexes, qui figurent dans le présent rapport et seront au cœur de la révision des *Recommandations, première révision*.

6. D'autres activités sont abordées dans le présent rapport, notamment les premiers travaux relatifs à la formulation d'un ensemble de caractéristiques et d'indicateurs qui faciliteront l'utilisation du cadre conceptuel et des définitions connexes, ainsi que les progrès accomplis dans l'établissement d'un rapport technique concernant l'intégration des données sur les migrations. Sont également mentionnées des activités de renforcement des capacités telles que l'exécution d'un projet de Compte pour le développement, les premières étapes de l'élaboration d'un programme mondial visant à renforcer les systèmes statistiques nationaux dans le domaine des migrations, les premiers préparatifs en vue de la tenue du troisième Forum international sur les statistiques migratoires et les plans et les priorités futures de la Division de statistique et du Groupe d'experts.

II. Consultation mondiale sur les pratiques nationales en matière de statistiques des migrations internationales

7. Afin de lancer la révision des *Recommandations, première révision* (qui datent de 1998), la Division de statistique a mené une consultation mondiale pour le compte du Groupe d'experts. On a demandé aux statisticiens en chef de compléter un questionnaire en ligne et de se mettre en rapport avec les organismes nationaux qui participaient à la collecte de données ou étaient chargés de l'élaboration des politiques migratoires.

8. La consultation visait à évaluer les pratiques nationales et les besoins en données relatives aux migrations internationales. Le questionnaire en ligne⁹ couvrait tous les aspects de la question, l'objectif étant d'éclairer le moment venu la révision des *Recommandations, première révision*. Il comprenait 130 questions présentées dans 33 sections¹⁰. La consultation s'est déroulée du 15 août au 27 septembre 2019 et

⁹ Les questions posées dans le cadre de la consultation figurent dans un document de travail qui sera disponible, de même que le présent rapport, sur le site Web de la Commission de statistique.

¹⁰ Le questionnaire comprenait les sections suivantes : pratique actuelle en matière de production de données sur les migrations : population de migrants internationaux ; flux d'immigration internationale ; flux d'émigration internationale ; nationaux vivant à l'étranger ; migrants de retour ; migration de main-d'œuvre ; migration saisonnière ; migration circulaire ; migration temporaire ; migration de longue durée ; migration de courte durée ; migration familiale (regroupement ou formation) ; migration liée aux études ; descendants de migrants ; migration irrégulière ; migration mixte ; diaspora ; migration forcée ; migration environnementale ; travailleurs transfrontaliers ; migration de transit ; accès des migrants aux services ; situation des migrants par rapport aux autres populations ; lutte contre la discrimination et vulnérabilité des

des réponses ont été reçues de 103 organismes nationaux (dont 74 organismes nationaux de statistique) de 79 pays.

9. La présente section est axée sur les définitions et les sources de données utilisées par les pays, tel qu'il ressort des réponses reçues des organismes nationaux de statistique et d'autres organismes nationaux chargés de la collecte de statistiques des migrations internationales.

A. Principaux résultats

10. Le Secrétariat et le Groupe d'experts ont analysé les réponses reçues dans le cadre de la consultation mondiale et ont recensé les principaux concepts statistiques utilisés pour mesurer les migrations internationales ainsi que les sources de données et les besoins en données s'y rapportant.

11. Pour ce qui est de mesurer les populations de migrants, on constate que la majorité des pays qui ont pris part à la consultation produisent un ou plusieurs chiffres sur le nombre de migrants en tenant compte de différents critères afin de répondre aux besoins d'un vaste ensemble d'utilisateurs. Les deux principaux critères retenus sont, dans l'ordre, « être un ressortissant étranger » et « être né à l'étranger », mais quelques pays produisent également des chiffres sur le nombre de migrants en se fondant sur les critères « avoir résidé à l'étranger dans le passé » ou « être un ressortissant étranger né à l'étranger ». En ce qui concerne les flux d'immigration et d'émigration, la « durée du séjour » est le principal critère retenu, même si les pratiques varient énormément d'un pays à l'autre. La durée de séjour fixée peut aller de 4 à 12 mois, et d'autres critères sont parfois pris en compte, telles l'intention de rester dans le pays ou l'autorisation de séjour. D'autres pays appliquent des critères plus précis pour la durée du séjour : 12 mois sur une période de 16 mois ou 9 mois sur une période de 12 mois. Les définitions retenues sont souvent fonction des sources de données utilisées pour produire des statistiques, même dans un pays donné.

12. S'agissant de la question des capacités statistiques, parmi tous les sujets abordés dans le questionnaire, la migration de main-d'œuvre et la migration de longue durée sont ceux sur lesquels les pays semblent être mieux à même de produire des statistiques : 45 pays ont déclaré avoir produit des données sur la migration de main-d'œuvre et 41 sur migration de longue durée. Les statistiques relatives aux migrants de retour arrivent en troisième place ; 30 pays ont déclaré recueillir de telles données. La consultation mondiale a également permis de relever les principales lacunes et besoins en matière de données, des pays ayant indiqué ne pas produire de statistiques dans certains domaines d'intérêt stratégique. En ce qui concerne la migration irrégulière et les nationaux vivant à l'étranger par exemple, d'après ce qu'ont déclaré, respectivement, 38 et 37 pays, aucune donnée n'est collectée.

13. Au sujet des sources de données, il ressort des réponses reçues dans le cadre de la consultation mondiale que les enquêtes auprès des ménages, telles les enquêtes sur la population active et sur les conditions de vie, sont celles que les pays utilisent le plus souvent. Cette constatation cadre avec le nombre relativement élevé de pays qui produisent des statistiques relatives à la migration de main-d'œuvre. Dans quelques pays, les registres administratifs sont la principale source de statistiques des

migrants ; protection des migrants : recrutement équitable, travail décent et droits des travailleurs ; voies de migration régulières et migration irrégulière ; expérience et perception de la migration ; accès des migrants à l'information ; facteurs de migration et effets des migrations ; indicateurs relatifs aux migrations se rapportant directement aux enfants ; indicateurs relatifs aux migrations tenant compte des questions de genre ; organismes nationaux concernés autres que les organismes de statistique.

migrations. Des données administratives sur les migrations internationales existent dans presque tous les pays (par exemple, permis de travail, registres concernant les passages aux frontières, registres d'état civil et registres relatifs aux ressortissants étrangers), ce qui permet de supposer que des améliorations peuvent être apportées en ce qui concerne les données sur les migrations et la production de statistiques des migrations.

14. Enfin, en règle générale, les pays utilisent avec efficacité certains indicateurs afin de répondre à divers besoins stratégiques. Des pays ont toutefois signalé que plusieurs indicateurs étaient parfois établis en vue de tenir compte d'une même préoccupation majeure, ce qui peut être source de confusion lorsque de tels cas ne sont pas bien consignés et signalés. D'après les réponses reçues dans le cadre de la consultation mondiale, l'élaboration d'indicateurs dépend le plus souvent de la disponibilité des données, que ces indicateurs présentent ou non un intérêt pour telle ou telle politique migratoire.

III. Principaux éléments du cadre conceptuel révisé et des définitions connexes relatifs aux migrations et à la mobilité internationales

15. Dans le cadre de la révision des *Recommandations, première révision* de 1998, la Division de statistique et le Groupe d'experts ont élaboré un cadre conceptuel actualisé relatif aux migrations internationales et à la mobilité et des définitions connexes. L'équipe spéciale du Groupe d'experts chargée de l'élaboration des concepts et des définitions¹¹ a dirigé ces travaux, qui font suite aux efforts déployés dans le cadre d'une démarche on ne peut plus inclusive et concertée dont le point de départ a été la consultation mondiale mentionnée dans la section précédente. Le Groupe d'experts s'est réuni pour examiner la question de manière approfondie et des échanges ont eu lieu à plusieurs occasions.

16. Le cadre révisé est présenté comme l'élément essentiel de la révision des *Recommandations, première révision*. Tous les autres éléments de la révision seront donc fondés sur ce cadre conceptuel révisé et les définitions connexes, si la Commission les approuve.

17. Le cadre conceptuel révisé et les définitions connexes évoqués dans le présent rapport visent à proposer des recommandations pratiques et actualisées en donnant la priorité à ce qui suit : a) établir une corrélation plus étroite avec les besoins en données aux fins de l'élaboration des politiques¹² ; b) réexaminer le concept et la définition de « migrant international » et des phénomènes connexes ; c) prendre en considération les nouveaux modèles de migration et les nouvelles sources de données ; d) tenir compte des cadres applicables tels que les recommandations internationales sur les statistiques relatives aux réfugiés¹³ de 2018 et les directives de

¹¹ L'équipe spéciale, coprésidée par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et par l'Université nationale australienne, réunit l'Afrique du Sud, la Hongrie, l'Indonésie, le Mexique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse, ainsi que de l'Université de Bristol, l'Université catholique de Louvain, l'Organisation internationale du Travail, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

¹² On trouvera à l'annexe I les définitions relatives au cadre conceptuel révisé.

¹³ Les recommandations internationales sur les statistiques relatives aux réfugiés, formulées par le Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés et les déplacés, ont été publiées en 2018 par l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies. Elles sont disponibles en anglais à

l'Organisation internationale du Travail concernant les statistiques des migrations internationales de main-d'œuvre¹⁴ ; e) fournir des orientations sur la collecte et l'analyse des données.

18. Le rapport complet de l'équipe spéciale chargée de l'élaboration des concepts et des définitions, dans lequel figure le cadre conceptuel révisé, sera publié sur le site Web de la Commission de statistique comme document de travail, mais les grandes étapes des travaux méthodologiques sont exposées ci-après. Ce document de travail comprend également un tableau comparatif¹⁵ présentant un aperçu des principales différences entre le cadre conceptuel révisé proposé et le cadre contenu dans les *Recommandations, première révision* de 1998.

A. Corrélation plus étroite avec les besoins en données aux fins de l'élaboration des politiques

19. Certes, il est difficile d'établir des concepts et des définitions applicables dans tous les pays, mais la proposition formulée dans le présent rapport vise à parvenir à un juste équilibre de façon à faciliter à la fois l'élaboration de politiques nationales et la comparabilité internationale des données dans tous les pays. L'objectif est également d'harmoniser les différents cadres statistiques internationaux pour couvrir le domaine démographique ainsi que d'autres domaines dans lesquels les concepts de population et de migration ont leur place (notamment le Système de comptabilité nationale et les données relatives à la population active, à la balance des paiements et au tourisme).

20. La proposition vise à répondre aux besoins en données afin de tenir compte des grands intérêts stratégiques, conformément au Programme 2030 et à faire fond sur les premiers travaux de l'équipe spéciale du Groupe d'experts chargée de l'élaboration d'un ensemble de caractéristiques essentielles et supplémentaires et d'indicateurs concernant les migrations internationales¹⁶ ainsi que sur les résultats de la consultation mondiale.

21. Les besoins en données aux fins de l'élaboration des politiques sont pris en compte pour toutes les composantes du cadre conceptuel révisé, qu'il s'agisse de formuler des concepts relatifs aux migrations et à la mobilité internationales ou de mettre en correspondance les flux et la mesure de la population résidente d'un pays, ce qui est essentiel pour établir des estimations et projections démographiques plus précises. La production d'estimations démographiques et l'établissement de projections sont deux des activités les plus importantes menées par les organismes

l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/Standards-and-Methods/files/Principles_and_Recommendations/International-Migration/2018_1746_EN_08-E.pdf.

¹⁴ Organisation internationale du Travail, document CIST/20/2018/Directives. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms_648954.pdf.

¹⁵ Voir annexe II.

¹⁶ L'équipe spéciale, coprésidée par l'OCDE, le Maroc et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), regroupe l'Afrique du Sud, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Géorgie, le Ghana, le Mexique, la République de Moldova, la Suède, l'Union africaine, Eurostat, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Division de la population, le HCR, la Division de statistique, le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Université nationale australienne, l'Université de Bristol, l'Université Colgate et l'Université d'État Lomonosov de Moscou.

nationaux de statistique et servent de point de départ à l'élaboration des politiques et à la planification.

B. Distinction entre migrations internationales et mobilité internationale

22. Des cadres conceptuels relatifs aux migrations internationales et à la mobilité internationale sont proposés et une distinction claire est établie entre les deux. La mobilité internationale comprend tous les mouvements effectués par-delà les frontières internationales au cours d'une année donnée. La migration internationale a un sens plus restreint. Elle est définie comme un changement de pays de résidence et considérée comme un type de mobilité internationale.

23. Dans le cadre conceptuel révisé, les populations et la mobilité internationale correspondante sont divisées en deux groupes distincts : a) population résidente et migrations internationales et b) population (non résidente) temporaire et mobilité internationale temporaire. On entend par mobilité internationale temporaire l'ensemble des passages aux frontières internationales, à l'exception de ceux qui sont liés à l'évolution de la population résidente¹⁷. La migration devrait être considérée comme une évolution de la population résidente. La résidence devrait être définie conformément aux *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, troisième révision*¹⁸.

24. Il importe sans doute tout autant de mesurer les mouvements temporaires de population que les migrations internationales car les deux peuvent avoir des effets considérables sur l'environnement économique et social d'un pays. Tous les mouvements temporaires de population sont pris en compte, notamment ceux qui se rapportent aux trajets quotidiens, au tourisme, aux pèlerinages, à l'activité économique, aux soins de santé, aux visites à de la famille ou à des amis, au travail saisonnier et à l'éducation. Les populations temporaires comprennent les personnes déplacées de force qui restent dans le pays où la population est mesurée pendant une période inférieure à la durée minimale requise pour faire partie de la population résidente. Sont notamment concernés les demandeurs d'asile en transit, les réfugiés qui se rendent dans un autre pays ou qui retournent dans un pays, ainsi que la mobilité liée à l'environnement ou au climat.

25. Pour recueillir des statistiques relatives aux migrations internationales et à la mobilité internationale temporaire, deux types de population doivent être pris en compte : une population résidente et une population temporaire. La figure 1 montre la corrélation entre, d'une part, les migrations internationales et la mobilité temporaire de la population, et d'autre part l'évolution démographique. La population résidente comprend les personnes qui vivent dans le pays de la mesure durant a) la majeure partie des 12 mois précédents (ou qui ont l'intention ou l'autorisation d'y vivre pendant au moins six mois et un jour) ou b) au moins les 12 mois précédents (ou qui ont l'intention ou autorisation d'y vivre pendant au moins 12 mois), sans compter les absences temporaires pendant des vacances ou des missions de travail (comme indiqué dans les *Principes et Recommandations, troisième révision*). On entend par « population temporaire » toutes les personnes

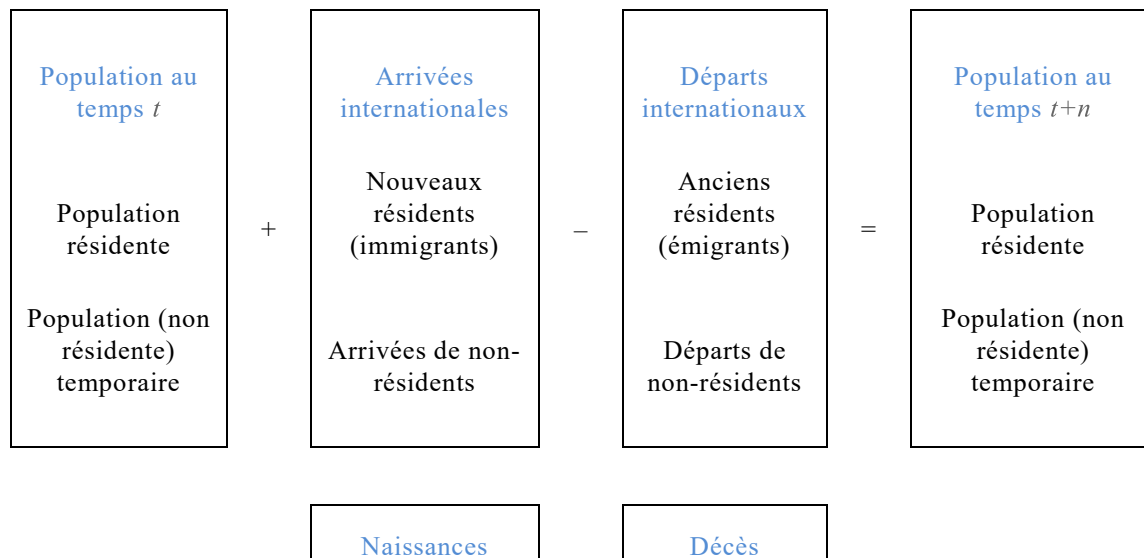
¹⁷ Voir aussi Elin Charles-Edwards *et al.*, « A framework for official temporary population statistics », (Un cadre pour des statistiques officielles relatives à la population temporaire), *Journal of Official Statistics*, vol. 36, n° 1, p. 1 à 24.

¹⁸ Publication des Nations Unies, 2017. Disponible à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/Series_M67Rev3fr.pdf.

présentes dans le pays à un moment donné et qui ne font pas partie de la population résidente du pays.

Figure 1

Cadre conceptuel général relatif à la mobilité internationale



26. Comme indiqué plus haut, une distinction est établie dans le cadre conceptuel révisé entre migrations internationales et mobilité internationale temporaire. La production de statistiques comparables concernant les migrations internationales et les mouvements temporaires est sans doute une tâche difficile et complexe pour tout pays, mais elle peut l'être davantage pour les pays qui n'ont pas accès à des données individuelles sur les franchissements de frontière. Néanmoins, des cadres directeurs sont fournis en ce qui concerne la durée et le type de mouvement. De telles données sont nécessaires pour comprendre ce que sont les migrations internationales et la mobilité internationale temporaire.

C. Harmonisation des données relatives aux flux migratoires et à l'évolution de la population résidente

27. Les cadres conceptuels proposés abordent plusieurs problèmes majeurs relatifs à la mesure des migrations internationales, notamment le décalage actuel entre les flux de migrations internationales et la population d'immigrants. Les flux migratoires comprennent généralement toutes les personnes qui immigreront ou émigreront. Pour mesurer les populations d'immigrants, on utilise avant tout des informations sur le pays de naissance, sans tenir compte de la durée du séjour et en excluant les personnes qui avait précédemment migré mais sont retournées dans leur pays de naissance. Lorsque ces données ne sont pas harmonisées, les décideurs nationaux se reportent à des bases de données factuelles qui présentent des lacunes graves.

28. Une des principales contributions qu'apporte le cadre conceptuel révisé par rapport aux recommandations précédentes¹⁹ est la priorité accordée à la cohérence des données relatives aux flux migratoires internationaux et aux populations d'immigrants (stocks) et de celles relatives à la mobilité internationale temporaire et aux populations temporaires (voir annexe I pour les définitions). L'harmonisation de

¹⁹ *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision.*

la mesure des flux et des populations devrait permettre de produire des données plus précises sur les migrations internationales et de mieux appliquer le principe de responsabilité. Ces flux doivent en effet être pris en considération pour comprendre l'évolution de la population résidente, la principale population qui permet de comparer les données au niveau international.

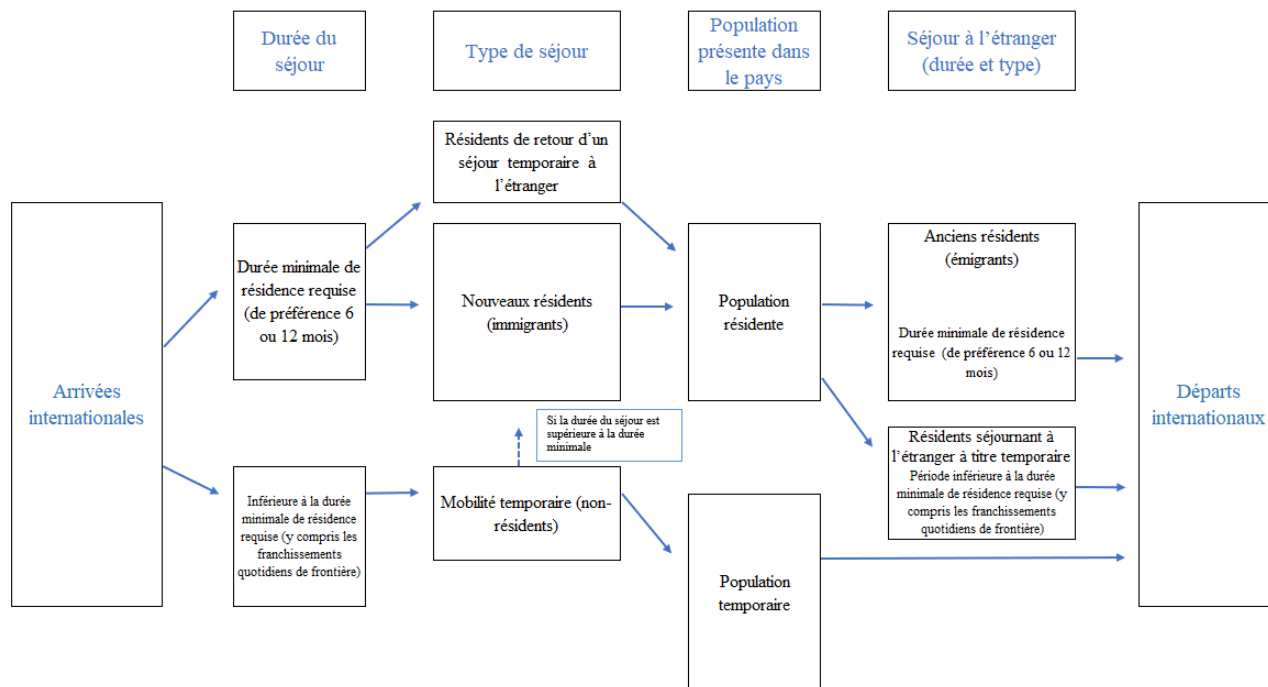
29. Les cadres proposés devraient être considérés comme des points de départ essentiels pour obtenir des informations plus précises et utiles à l'élaboration des politiques relatives aux migrations et à la mobilité internationales. Tous les concepts présentés peuvent également être ventilés par âge, sexe, nationalité, pays de naissance et d'autres caractéristiques telles que le niveau d'éducation ou la profession.

30. À l'heure actuelle, les pays conçoivent la « population résidente » de différentes manières. Quel que soit le concept utilisé, dans le système statistique d'un pays, pour améliorer la disponibilité et la qualité des données et des statistiques relatives aux migrations internationales à l'échelon national, il importe de mettre en correspondance les flux et la mesure de la population résidente du pays, de sorte que la production des statistiques nationales soit cohérente. Les migrations sont un élément essentiel de l'évolution démographique et des données sur la question sont donc indispensables pour produire des estimations et des projections démographiques. Afin de faciliter l'adoption de concepts et de définitions internationaux par les pays et de promouvoir ainsi la comparabilité des données internationales, les cadres conceptuels comprennent un projet d'harmonisation avec les normes statistiques internationales applicables, dont les *Principes et recommandations, troisième révision*. Les pays seront invités à consigner, dans les données et métadonnées qu'ils communiqueront aux fins d'un suivi international, les éventuels écarts par rapport à ces normes.

31. La figure II présente les liens qui existent entre les arrivées internationales et la population présente, qui comprend toutes les personnes se trouvant dans le pays de la mesure à un moment donné, sans compter les résidents qui séjournent à l'étranger à titre temporaire. Le principal facteur permettant de faire la distinction entre les migrations internationales et les autres mouvements internationaux de population est la durée du séjour, dans le pays ou à l'étranger. La durée de séjour requise pour être considéré comme faisant partie de la population résidente devrait donc être le critère à retenir pour définir le concept de migrant. Dans la pratique, comme il est recommandé dans le cadre conceptuel proposé, cette durée devrait être fixée à 6 mois ou à 12 mois afin que les flux migratoires coïncident avec l'évolution de la population résidente au cours d'une année donnée. La situation est la même en ce qui concerne les départs : les personnes doivent être absentes et séjourner dans un autre pays pendant une période suffisamment longue, en fonction de la durée de résidence minimale requise pour faire partie de la population résidente d'un autre pays. Les personnes qui ont séjourné à titre temporaire dans plus d'un pays, pendant une période inférieure à la durée minimale requise, ne peuvent pas établir de nouvelle résidence et font donc toujours partie de la population résidente de leur pays d'origine. Le cadre général présenté dans la figure II englobe les personnes qui ne sont jamais considérées comme membres de la population résidente ainsi que les personnes qui séjournent dans le pays pendant une période supérieure à la durée minimale et restent présentes dans le pays et qui, de ce fait, font partie de la population résidente et non plus de la population temporaire. Les personnes qui demeurent dans le pays au-delà de la durée minimale et ne sont pas titulaires d'un visa valide ou d'un autre document d'immigration devraient, à des fins statistiques, être considérées comme faisant partie de la population résidente.

Figure II

Cadre conceptuel relatif au croisement des données concernant la durée du séjour et la mobilité internationale



D. Rapprochement des données concernant les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays, les ressortissants étrangers et les nationaux, et les flux migratoires internationaux correspondants

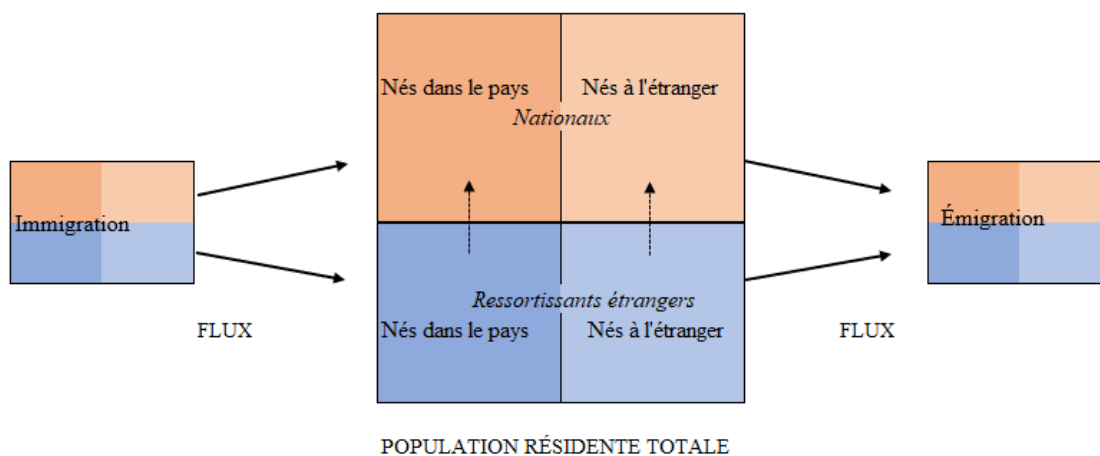
32. S'agissant de la population résidente, pour comprendre les concepts de populations d'immigrants et d'émigrants, il est essentiel de prendre en considération les quatre groupes de population suivants : les nationaux nés dans le pays, les ressortissants étrangers nés dans le pays, les nationaux nés à l'étranger et les ressortissants étrangers nés à l'étranger. Les deux principaux types de population d'immigrants et d'émigrants pour lesquels des données sont disponibles sont, d'une part, les personnes nées à l'étranger/les personnes nées dans le pays et les ressortissants étrangers/les nationaux, même si aucun des deux n'offre la solution idéale pour mesurer les populations de migrants. Toutefois, la combinaison de ces deux critères dans un même cadre constitue un moyen efficace de comprendre les migrations internationales et leurs conséquences pour l'évolution démographique et sociale au fil du temps.

33. Le lieu de naissance est utile pour définir la population de migrants car il est immuable : une personne ne peut naître que dans un seul pays et ne peut pas changer de pays de naissance (mais elle peut changer de pays de nationalité). Par ailleurs, si le pays de naissance d'une personne est différent de son pays de résidence, cela indique que la personne s'est installée dans un autre pays au moins une fois dans sa vie. Cependant, ces données ne permettent pas de savoir à quel moment les migrants sont arrivés dans le pays ni s'ils sont autorisés à y rester indéfiniment. La nationalité

détermine quant à elle l'accès à un ensemble de services et de protections dans un pays donné. S'agissant des immigrants, l'obtention de la nationalité du pays est sans doute un des principaux indicateurs d'intégration sociale et de présence permanente. Toutefois, en ce qui concerne les données relatives à la nationalité, une fois qu'une personne obtient la nationalité, le précédent ou autre pays de nationalité n'est plus considéré comme une information importante ou n'est plus enregistré. En outre, des personnes peuvent obtenir la nationalité du pays de la mesure même si elles n'y ont jamais vécu. C'est le cas par exemple d'enfants de nationaux vivant à l'étranger. Par ailleurs, des personnes nées dans le pays peuvent continuer d'être des ressortissants étrangers. Par exemple, de nombreux réfugiés sont nés durant le déplacement et n'ont jamais migré au cours de leur vie. Ces personnes feraient partie du groupe des ressortissants étrangers nés dans le pays, sauf si elles ont été naturalisées. La migration de retour est un autre indicateur important. Elle concerne les nationaux nés dans le pays qui ont précédemment résidé dans un autre pays.

34. La figure III représente le cas de figure idéal : il est ainsi recommandé de ventiler les données relatives à la population résidente à la fois par lieu de naissance et par nationalité, en indiquant les flux d'immigration et d'émigration correspondants. Les recommandations relatives à la collecte et à la diffusion de données sur les migrations internationales et les populations de migrants s'appuient sur ce cadre conceptuel, dans lequel est mise en avant la cohérence entre les flux et les stocks. La taille et la structure de la population de migrants changent en fonction des flux. La naturalisation de ressortissants étrangers est également prise en compte dans ce cadre. La nationalité peut être acquise à la naissance ou par naturalisation (par déclaration, mariage ou par toute autre voie prévue par la législation nationale) et peut être perdue par révocation ou renonciation.

Figure III
Cadre conceptuel concernant les migrations internationales et la cohérence entre les flux et les stocks



35. Les tableaux de comptabilité démographique peuvent également permettre de dégager les données à recueillir pour rapprocher les populations nées à l'étranger et celles nées dans le pays, les ressortissants étrangers et les nationaux, et les flux migratoires internationaux correspondants. Cette méthode statistique vise à améliorer l'exactitude des données.

E. Élaboration de concepts relatifs à la mobilité internationale temporaire et liens avec les populations (non résidentes) temporaires

36. La mesure de la mobilité temporaire et la création de catégories utiles à la définition de lignes d'action présentent de très nombreuses difficultés. Les recensements ne sont généralement pas de bonnes sources de données sur les mouvements temporaires car ils n'ont lieu que tous les 5 ou 10 ans, à un moment précis de l'année. Il est donc possible que les données recueillies ne correspondent pas aux mouvements effectués sur une certaine période (par exemple, une année). Les registres administratifs sont souvent plus utiles pour mesurer les mouvements temporaires car ils peuvent servir à suivre l'évolution de la situation au fil du temps. Cela étant, ils sont établis pour des types particuliers de population, tels les touristes, les travailleurs saisonniers ou les personnes en voyage d'affaires (compte tenu, par exemple, des visas) ou des types particuliers de mouvements. Toujours est-il que l'on s'intéresse à la mesure d'un grand nombre de types de mobilité internationale qui n'entraînent pas de changement de pays de résidence et que des données sont donc nécessaires dans ce domaine.

37. Comme pour les migrations internationales, il existe de multiples raisons de franchir les frontières internationales pour de courtes périodes. Une différence de taille entre les migrations internationales et la mobilité internationale temporaire de la population réside dans le fait que, comme indiqué dans la figure III, on part du principe que la population d'immigrants grossit au fil du temps. À l'inverse, la population temporaire croît et décroît avec le temps (de manière tant saisonnière qu'annuelle). En outre, les flux sont probablement bien plus importants que la population temporaire, et ce, à tout moment. En effet, le nombre de personnes enregistrées comme séjournant à titre temporaire dans un pays pendant une certaine période (par exemple, pendant un an) sera sans doute bien plus élevé que le nombre total de personnes enregistrées comme faisant partie de la population temporaire à tel ou tel moment. Par ailleurs, comme le montre la figure II, certains membres des populations temporaires peuvent devenir des résidents.

38. Au sein des populations temporaires, il faut prendre en considération les mouvements circulaires et les séjours temporaires. Les mouvements circulaires, c'est-à-dire le franchissement répété par la même personne des mêmes frontières internationales au cours d'une année donnée, concernent les personnes qui se déplacent chaque jour ou chaque mois pour des raisons liées au travail ou aux études ou les personnes qui ont une résidence secondaire ou de la famille dans un autre pays. Les séjours temporaires, effectués une seule fois par an, concernent notamment les touristes, les personnes en voyage d'affaires, les travailleurs sous contrat de courte durée et les travailleurs agricoles saisonniers. Qu'il s'agisse de mouvements circulaires ou de séjours temporaires, il importe de bien prendre en considération tous les déplacements mais aussi la durée du séjour et la finalité des mouvements.

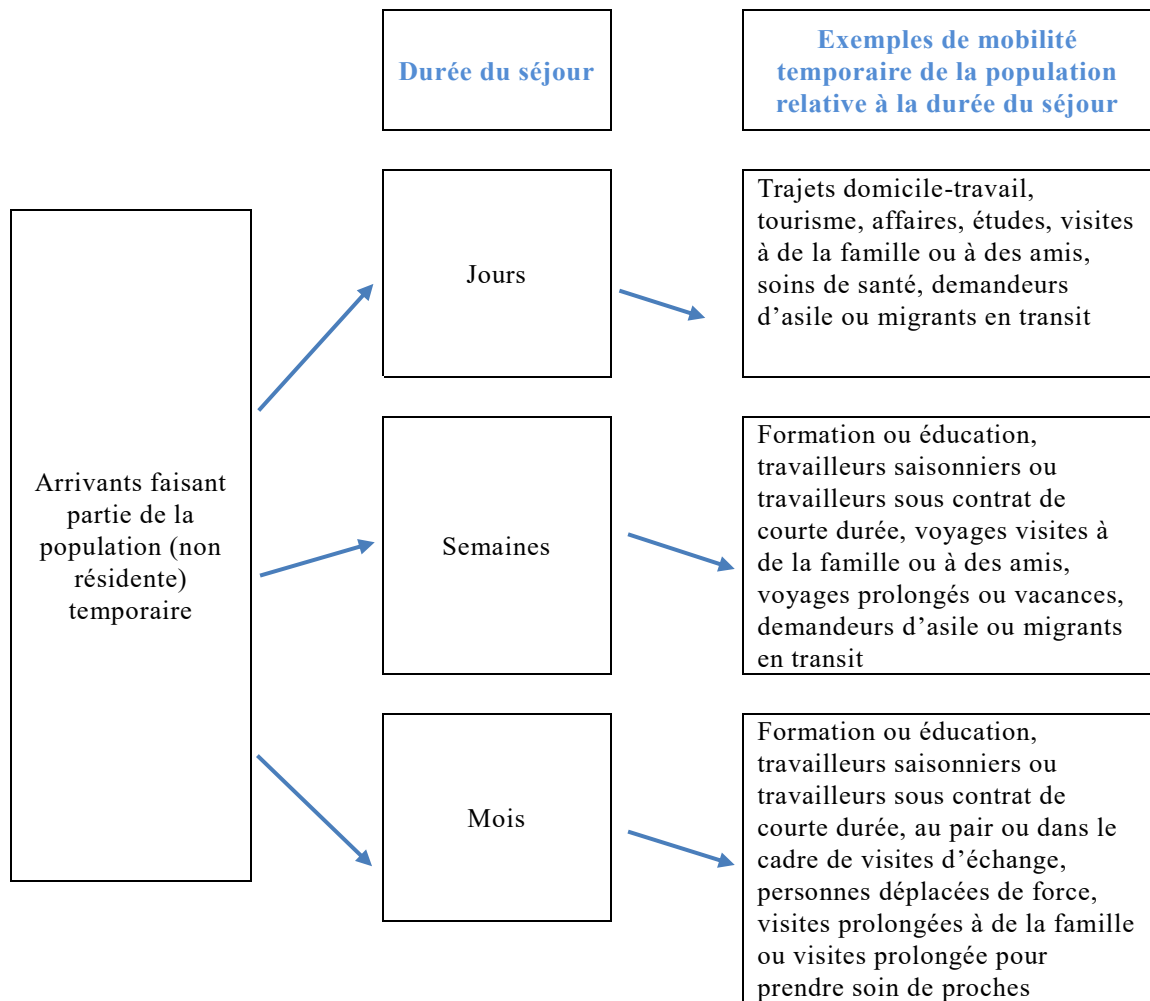
39. Dans le cadre conceptuel révisé, il est recommandé de se servir du cadre « population aux fins des services »²⁰ pour produire des statistiques. Ainsi, les populations et les flux doivent être mesurés par catégorie de visa ou par la durée moyenne du séjour dans le pays de la mesure (concept de jour-personne). Le nombre de personnes et le temps moyen que celles-ci passent dans le pays de la mesure peut être déterminé en tenant compte de diverses catégories de mouvements temporaires

²⁰ On entend par « population aux fins des services » la population qui fournit ou consomme les services dans un pays autre que le pays de résidence. Pour de plus amples informations à ce sujet, voir *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, troisième révision*, p. 190 (publication des Nations Unies, 2017).

de population, ce qui peut permettre d'évaluer les effets relatifs des mouvements sur les sous-populations, les secteurs de l'éducation et de l'emploi et les économies locales. Le cadre relatif à la mobilité internationale présenté couvre tous les types de mobilité temporaire, l'accent étant mis sur les mouvements concernant : a) les ressortissants étrangers qui participent au marché du travail ; b) les ressortissants étrangers qui utilisent des services d'éducation ou des services de formation ; c) les ressortissants étrangers qui souhaitent avoir recours à des services de soins de santé ou soins médicaux ; d) les ressortissants étrangers qui souhaitent obtenir l'asile ou une protection en tant que réfugiés.

40. La figure IV illustre la relation entre la durée du séjour et des exemples de différents types de mobilité internationale temporaire de la population. La liste des types de mobilité internationale n'est pas exhaustive.

Figure IV
Exemples de mobilité temporaire de la population relative à la durée du séjour



41. Dans la figure IV, une distinction est faite entre les séjours de très courte durée, mesurés en jours, et les séjours de plus longue durée, mesurés en semaines ou en mois. Les types de mobilité temporaire et leur importance relative varient d'un pays à l'autre. En ce qui concerne la collecte de données sur ces mouvements, il importe de tenir compte de la finalité du voyage et de la durée du séjour (notamment pour la population aux fins des services). Lorsqu'elles sont regroupées, ces données peuvent être utilisées pour comprendre les liens entre les mouvements temporaires et, d'une part, la population temporaire présente dans le pays à différents moments et, d'autre part, l'économie ou la société en général.

IV. Autres travaux de la Division de statistique et du Groupe d'experts en statistiques des migrations

42. Le Groupe d'experts en statistiques des migrations s'est réuni en plénière à deux reprises, du 1^{er} au 3 juillet 2019 et du 4 au 9 juin 2020²¹, depuis la dernière fois qu'il a fait rapport à la Commission. Par ailleurs, les équipes spéciales travaillant sous la direction du Groupe d'experts se sont réunies à de nombreuses occasions pour faire avancer leurs programmes de travail.

43. La Division des statistiques a fourni des services d'appui fonctionnel et des services de secrétariat pour toutes les activités du Groupe d'experts. Elle a en outre continué de mettre en œuvre son programme de travail sur les statistiques des migrations. Les éléments à retenir sont présentés ci-après.

A. Données

44. Les premiers travaux relatifs à l'élaboration d'un ensemble de caractéristiques essentielles et supplémentaires et d'indicateurs concernant les migrations et la mobilité internationales ont commencé. Ils s'appuient sur les résultats de la consultation mondiale menée en 2019 et sur le cadre conceptuel révisé et des liens clairs sont établis avec de possibles sources de données. Les travaux s'intensifieront en 2021. Le cadre conceptuel ainsi que le cadre de données et d'indicateurs constitueront l'élément essentiel de la révision des *Recommandations*.

45. Le Groupe d'experts s'emploie à établir un rapport technique visant à aider les pays à produire des données ventilées sur les migrations internationales au moyen de techniques de traitement des microdonnées et des macrodonnées. L'objectif est également de prendre en compte ces informations dans le cadre de la révision des *Recommandations*. Le rapport comprendra, entre autres, une définition de l'intégration des données, une note explicative sur les raisons pour lesquelles l'intégration des microdonnées comme des macrodonnées est nécessaire pour améliorer la mesure des migrations internationales et des exemples d'utilisation de l'intégration des microdonnées et des macrodonnées dans les statistiques officielles. Seront examinés des méthodes et exemples d'intégration de macrodonnées, puis l'intégration des microdonnées, dont les conditions à satisfaire sur les plans juridique, stratégique et techniques. Enfin, l'évaluation et la communication des résultats seront abordées et, à cet égard, l'accent sera mis sur les principaux défis à relever et possibilités à exploiter pour ce qui est de rendre systématique l'utilisation des données intégrées dans les statistiques officielles.

B. Renforcement des capacités

46. La Division de statistique met actuellement à exécution un projet de renforcement des capacités visant à améliorer la collecte et l'exploitation des données relatives aux migrations internationales dans l'optique du Programme 2030 et du Pacte mondial sur les migrations. Le projet, qui se poursuivra jusqu'en décembre 2021, vise notamment à renforcer les capacités nationales de production de données de base sur les migrations qui soient comparables au niveau international, ainsi que de statistiques socioéconomiques ventilées par statut migratoire, en vue de faire le point sur les objectifs de développement durable. Réalisé en partenariat avec la

²¹ Le rapport et les conclusions des réunions du Groupe d'experts ainsi que tous les autres documents établis par le Groupe sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/migration-expert-group/>.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ce projet a également pour objectif de faire mieux comprendre les utilisations des données sur les migrations et les limitations à leur utilisation aux fins de l'élaboration des politiques et d'améliorer la disponibilité des données concernant les statistiques de base relatives aux migrations et des statistiques relatives à la traite des personnes.

47. Les activités relatives au projet de renforcement des capacités ont été engagées en 2018, comme indiqué précédemment à la Commission²². Leur exécution a bien progressé en 2019 et des modifications ont été apportées en 2020, compte tenu de la pandémie en cours. Au cours de la période 2019-2020, quatre autres évaluations des besoins ont été effectuées (Mexique, Paraguay, Pérou et Thaïlande), un ensemble de questions types sur les migrations à poser dans le cadre des recensements et enquêtes nationaux ont été formulées, deux ateliers régionaux axés sur l'utilisation de sources de données non traditionnelles ont été organisés en Asie, une réunion technique sur l'amélioration des statistiques des migrations a eu lieu et des consultations se sont poursuivies avec des pays en vue d'entreprendre des études sur une méthode d'estimation par capture-recapture visant à déterminer le nombre de victimes non détectées de la traite des personnes (Argentine, Colombie et Pérou en Amérique latine et Malaisie en Asie).

48. Au début de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), les activités relatives au projet ont été interrompues. Certaines ont repris depuis. Par exemple, le Mexique s'est déclaré disposé à ce que l'évaluation des besoins soit réalisée dans le cadre d'une série de réunions en ligne et d'activités asynchrones. Les voyages n'étant pas possibles, les efforts ont porté sur la production d'activités ou de documents techniques. Par exemple, des instruments d'évaluation ont été traduits en espagnol et des améliorations y ont été apportées grâce aux observations reçues de pays participants : de nouvelles sections sont consacrées notamment aux conséquences de la pandémie pour les données et les statistiques relatives aux migrations et à l'utilisation des outils géospatiaux. Par ailleurs, cette trousse d'information est utilisée pour vérifier la disponibilité des données sur les migrations dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes afin d'avoir une vue d'ensemble des capacités statistiques.

49. Le Groupe d'experts a commencé à examiner les programmes statistiques mondiaux existants afin de mettre au point et de proposer un programme mondial de renforcement global des systèmes de collecte, de gestion, de compilation et d'utilisation des statistiques des migrations de manière globale. Des informations ont été recueillies sur les initiatives de renforcement des capacités en matière de statistiques des migrations menées par des organisations régionales et internationales et la mise en correspondance des principaux éléments qui en sont issus a commencé. Par ailleurs, les cadres institutionnels de la production et de la diffusion de statistiques des migrations dans certains pays font actuellement l'objet d'un examen en vue de proposer un modèle de dispositif de partage des données à l'échelon national. Ces efforts se poursuivront en 2021.

C. Forum international sur les statistiques migratoires

50. En collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Division de la population, la Division de statistique a contribué à l'organisation du deuxième Forum international sur les statistiques migratoires, tenu au Caire du 19 au 21 janvier 2020,

²² Voir E/CN.3/2019/28.

et qui, comme ce fut le cas lors du Forum de 2018, a été l'occasion de faire connaître des approches novatrices visant à combler les lacunes que présentent les données utilisées pour mesurer les migrations et les caractéristiques connexes telles que l'intégration locale et les effets sur le développement. Étant donné que les migrants ont souvent un accès limité aux soins de santé, à l'éducation, à la justice, à la protection du travail et à d'autres services, la question de la ventilation par statut migratoire des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées a été expressément abordée lors du Forum international de 2020, auquel ont participé plus de 700 personnes de 99 pays qui représentaient diverses parties prenantes. Six séances plénières et 50 séances parallèles ont eu lieu. Des spécialistes et des responsables d'organisations spécialisés dans le domaine des données et des statistiques relatives aux migrations y ont participé. Tous les documents sont disponibles sur le site Web du Forum international²³.

51. Les préparatifs en vue de la tenue du troisième Forum international sur les statistiques migratoires ont démarré et se font en collaboration avec des entités partenaires (Département des affaires économiques et sociales, Organisation internationale pour les migrations et Organisation de coopération et de développement économiques). L'objectif est que le Forum ait lieu en mai 2022.

V. Plans et priorités

52. La Division de statistique et le Groupe d'experts axeront leurs efforts sur l'élaboration de l'ensemble de caractéristiques essentielles et supplémentaires et d'indicateurs recommandés et l'examen des sources de données relatives aux migrations et à la mobilité internationales, en prenant le cadre conceptuel révisé comme point de départ. Lorsqu'un ensemble de caractéristiques essentielles et supplémentaires et d'indicateurs aura été approuvé, la Division s'emploiera à examiner et revoir les questionnaires sur les migrations internationales utilisés pour la collecte des données qui figurent dans l'*Annuaire démographique*, en tenant compte du cadre conceptuel révisé.

53. Par ailleurs, le Groupe d'experts établira la version finale du rapport technique concernant l'intégration des données au moyen de techniques de traitement des microdonnées et des macrodonnées. Il se propose également de recueillir des exemples de meilleures pratiques et de recommandations concernant la collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques des migrations internationales au profit des pays qui produisent actuellement (ou prévoient de produire) de telles statistiques.

54. Dans le cadre de la mise au point d'un programme mondial relatif aux statistiques des migrations, le Groupe d'experts passera en revue les mécanismes d'appui financier aux activités statistiques existants qui pourraient faciliter l'établissement des prévisions de dépenses au titre du programme mondial. Une première version provisoire du programme mondial devrait être élaborée avant le milieu de l'année 2021.

55. La Division poursuivra la mise à exécution du projet de renforcement des capacités, ce qui aboutira à la création d'un ensemble d'activités ou documents techniques et de supports d'apprentissage en ligne qui seront inspirés de directives méthodologiques et de conseils pratiques et utilisés dans le cadre de futures activités de formation. Les ateliers régionaux et nationaux, qui avaient jusque-là simplement été reportés, devront être annulés ou organisés à distance si les restrictions en matière de voyage sont maintenues, auquel cas la participation des pays en développement

²³ www.iom.int/ifms/.

dont les infrastructures informatiques sont insuffisantes risque d'être sévèrement limitée.

56. Conjointement avec Division de la population, la Division de statistique dirigera les préparatifs en vue de la tenue du troisième Forum international sur les statistiques migratoires, en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation internationale pour les migrations.

V. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre

57. La Commission est invitée à :

a) Prendre note des travaux conduits par la Division de statistique et le Groupe d'experts en statistiques des migrations sur l'amélioration des statistiques des migrations ;

b) Faire siens le cadre conceptuel général révisé et les définitions connexes relatifs aux migrations et à la mobilité internationales, qui seront au cœur de la prochaine révision des *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales* ;

c) Fournir des orientations sur les plans et les priorités de la Division de statistique et du Groupe d'experts, notamment en ce qui concerne la formulation d'un ensemble de caractéristiques et d'indicateurs recommandés sur les migrations et la mobilité internationales qui soient conformes au cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Annexe I

Définitions relatives au cadre conceptuel révisé concernant les migrations et la mobilité internationales

Populations de base pour la production de statistiques relatives aux migrations et à la mobilité internationales

Population résidente : toutes les personnes qui a) ont vécu dans le pays de la mesure la plupart du temps au cours des 12 derniers mois ou ont l'intention d'y rester (ou sont autorisées à y rester) pendant au moins 6 mois, ou b) ont vécu dans le pays de la mesure pendant au moins 12 mois au cours d'une année donnée ou ont l'intention d'y rester (ou sont autorisées à y rester) pendant au moins 12 mois, sans compter les absences temporaires pendant des vacances ou des missions de travail (voir *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, troisième révision*, publication des Nations Unies, 2017).

Population présente : toutes les personnes présentes dans le pays de la mesure à un moment de référence précis (moment de référence du recensement). La population présente comprend tous les résidents présents dans le pays mais exclut les résidents qui n'étaient pas présents au moment de référence (voir *ibid.*).

Population (non résidente) temporaire : toutes les personnes présentes dans le pays de la mesure qui séjournent, ont l'intention de séjourner ou sont autorisées à séjourner dans ce pays pendant une période inférieure à la durée minimale requise pour être considérées comme résidents au cours d'une année donnée.

Mobilité et migrations internationales

Mobilité internationale : tous les mouvements effectués par-delà les frontières internationales au cours d'une année donnée.

Migration internationale : tous les mouvements donnant lieu à un changement de pays de résidence au cours d'une année donnée. La migration internationale est un type de mobilité internationale.

Migrant international : personne qui quitte son pays de résidence pour s'établir dans un autre pays au cours d'une année donnée et devient de ce fait membre de la population résidente (voir définition ci-dessus). Un migrant international peut être un immigré ou un émigré et peut avoir la nationalité du pays ou d'un autre pays ou être apatride.

Immigration (flux) : toutes les personnes qui entrent dans le pays de la mesure et deviennent membres de la population résidente au cours d'une année donnée, indépendamment de leur nationalité ou absence de nationalité.

Émigration (flux) : toutes les personnes qui quittent le pays de la mesure et deviennent membres de la population résidente (voir définition ci-dessus) d'un autre pays au cours d'une année donnée, indépendamment de leur nationalité ou absence de nationalité.

Nationaux de retour (flux) : tous les nationaux qui ont précédemment résidé dans un autre pays et deviennent des résidents du pays de nationalité au cours d'une année donnée.

Population de retour née dans le pays (flux) : toutes les personnes nées dans le pays qui ont précédemment résidé dans un autre pays et deviennent des résidents de leur pays de naissance au cours d'une année donnée.

Population née à l'étranger (stock) : toutes les personnes qui résident dans le pays de la mesure à un moment donné et qui sont nées dans un autre pays.

Population née dans le pays (stock) : toutes les personnes qui résident dans le pays de la mesure à un moment donné et qui y sont nées.

Population de ressortissants étrangers (stock) : toutes les personnes qui résident dans le pays de la mesure à un moment donné et qui n'ont pas la nationalité de ce pays.

Population de nationaux (stock) : toutes les personnes qui résident dans le pays de la mesure à un moment donné et qui ont la nationalité de ce pays.

Population d'immigrants (stock) : toutes les personnes qui résident dans le pays de la mesure à un moment donné et qui sont nées dans un autre pays ou ont la nationalité d'un autre pays ou sont apatrides. Les personnes nées dans le pays et qui en ont la nationalité ne font donc pas partie de la population d'immigrants mais peuvent être considérées comme faisant partie du flux d'immigration (voir définition ci-dessus) si elles sont de retour et si elles ont changé de pays de résidence au cours d'un année donnée.

Population d'émigrants (stock) : tous les nationaux ou toutes les personnes nées dans le pays de la mesure qui résident dans un autre pays à un moment donné.

Migrants de retour (stock) : toutes les personnes qui ont précédemment résidé dans le pays de la mesure, ont émigré puis sont rentrées vivre dans ce pays, où elles sont restées ou ont eu l'intention de rester pendant la durée minimale requise pour être considérées comme résidents.

Migrants de retour nés dans le pays (stock) : personnes nées dans le pays qui ont précédemment résidé dans le pays de la mesure, ont émigré puis sont rentrées vivre dans ce pays où elles sont restées ou ont eu l'intention de rester pendant la durée minimale requise pour être considérées comme résidents.

Mobilité temporaire de la population

Mobilité temporaire internationale : tous les mouvements effectués par-delà des frontières internationales par des personnes sans que celles-ci ne changent de pays de résidence.

Travailleurs transfrontaliers : toutes les personnes qui ne sont pas des résidents du pays de la mesure mais qui y participent régulièrement à des activités économiques, à condition de sortir du pays à des intervalles brefs et réguliers (tous les jours ou toutes les semaines) (voir Organisation internationale du Travail, « Directives concernant les statistiques des migrations internationales de main d'œuvre », 2018).

Travailleurs saisonniers : toutes les personnes qui ne sont pas des résidents du pays où elles ont un emploi et dont le travail, de par sa nature, dépend des conditions saisonnières et n'est effectué que durant une partie de l'année (voir *ibid.*).

Autres types de travailleurs temporaires : toutes les personnes qui ne sont pas des résidents du pays de la mesure mais qui se rendent dans ce pays pour de courtes périodes (inférieures à la durée minimale requises pour être considérées comme résidents) pour des raisons liées au travail, tels les travailleurs itinérants et les travailleurs employés au titre d'un projet (pour les catégories précises de travailleurs appartenant à ce groupe, voir *ibid.*).

Mobilité liée à la formation : déplacements effectués par toutes les personnes qui ne sont pas des résidents du pays de la mesure mais se rendent dans ce pays afin

d'y suivre un programme de formation de courte durée, pour une période inférieure à la durée minimale requise pour être considérées comme résidents.

Mobilité liée à la santé : déplacements effectués par toutes les personnes qui ne sont pas des résidents du pays de la mesure mais se rendent dans ce pays en vue d'avoir accès à des services de soins de santé munies ou non d'un accord écrit conclu avec un établissement de soins.

Demandeurs d'asile en transit : personnes qui se rendent dans le pays de la mesure, en transit, dans l'intention de se rendre dans un autre pays en vue d'y déposer une demande d'asile.

Mouvement circulaire : mouvements de personnes qui ne résident pas dans le pays de la mesure et qui se rendent plus d'une fois dans le même pays au cours d'une année donnée (voir Commission économique pour l'Europe, *Définir et mesurer les migrations circulaires*, 2016).

Annexe II

Principales différences entre le cadre conceptuel révisé proposé et les Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision de 1998

	<i>Recommandations de 1998</i>	<i>Recommandations révisées proposées</i>
Définition de « résidence habituelle »	« Pays de résidence habituelle » est défini comme le pays dans lequel vit une personne, c'est-à-dire le pays dans lequel elle dispose d'un logement qui lui sert habituellement pour son repos quotidien.	La définition de « pays de résidence » est fondée sur la durée du séjour, comme recommandé dans les <i>Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, troisième révision</i> , selon l'un des deux critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> a) Le lieu où la personne a vécu de manière continue la plupart du temps au cours des 12 derniers mois (autrement dit, au moins six mois et un jour), sans compter les absences temporaires pendant des vacances ou des missions de travail, ou bien le lieu où cette personne a l'intention de vivre pendant au moins six mois et un jour ; b) Le lieu où la personne a vécu de manière continue pendant au moins les 12 derniers mois, sans compter les absences temporaires pendant des vacances ou des missions de travail, ou bien le lieu où cette personne a l'intention de vivre pendant au moins 12 mois.
Définitions de « migrants internationaux »	Deux types de migrants sont définis, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> a) Migrant de longue durée : personne qui se rend dans un pays autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins 12 mois b) Migrant de courte durée : personne qui se rend dans un pays autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins 3 mois mais de moins de 12 mois, à l'exception des cas où le voyage est effectué à des fins de vacances, de visites, d'affaires, etc. 	On entend par migrant international une personne qui quitte son pays de résidence pour établir une nouvelle résidence dans un autre pays.
Distinction entre les migrations internationales et d'autres types de mobilité	Il n'est pas fait mention de la mobilité temporaire de la population.	Dans le cadre proposé, une distinction claire est établie entre les migrations internationales et d'autres types de mobilité internationale temporaire, qui englobe tous les franchissements de frontières internationales, à l'exception de ceux qui se rapportent à l'évolution de la population résidente. Il importe tout autant de mesurer les mouvements

*Recommandations de 1998**Recommandations révisées proposées*

Harmonisation de la mesure des populations résidentes avec la mesure des flux migratoires internationaux	Un décalage apparaît lorsqu'un pays n'applique pas les mêmes critères de durée (12 mois) pour mesurer la population résidente habituelle et les flux migratoires internationaux.	temporaires de population que les migrations internationales car les deux peuvent avoir des effets considérables sur l'environnement économique et social d'un pays. Les recommandations proposées prévoient une harmonisation de la mesure des populations résidentes avec la mesure des flux migratoires internationaux dans le système statistique d'un pays. Il faut donc utiliser les mêmes critères pour mesurer les populations résidentes et les flux migratoires internationaux il importe de mettre en correspondance les flux et la mesure de la population résidente du pays, de sorte que la production des statistiques nationales soit cohérente. Les migrations sont un élément essentiel de l'évolution démographique et des données sur la question sont donc indispensables pour produire des estimations et des projections démographiques.
Cohérence entre les migrations internationales (flux) et les populations d'immigrants (stocks)	Aucune recommandation n'est formulée.	Dans les recommandations révisées, on insiste sur la nécessité de garantir la cohérence des données relatives aux migrations internationales (flux) et aux populations d'immigrants (stocks). À cette fin, il faut rapprocher les déterminants démographiques des groupes de population clés suivants : nationaux nés dans le pays, nationaux nés à l'étranger, ressortissants étrangers nés dans le pays, ressortissants étrangers nés à l'étranger.
Populations servant de base à la mesure des migrations et de la mobilité temporaire	La population de base s'entend de la population résidente habituelle de migrants de longue durée et de migrants de courte durée, dont la durée du séjour est, respectivement, d'au moins 12 mois et de moins de 12 mois et de plus de 3 mois.	Les populations de base comprennent : a) La population résidente, servant à mesurer les migrations internationales b) La population temporaire (non résidente), servant à mesurer la mobilité temporaire de la population